PRINCIPAUX TEXTES, **MOTIONS ADOPTEES**

- Page 02: "Crise européenne et TSCG".
- Page 07: "Motion ponctuelle concernant les modes de désignation des candidats aux élections externes ".
- Page 09: "Création d'une commission sur l'éventuelle participation d'EELV à la création du projet « La Coopérative Ecologiste »".
- Page 10: "Roms: mettre fin aux expulsions".
- Page 11: "Validation des responsables de commissions".
- Page 12: "Le Conseil d'orientation Politique d'EELV (COP), une première année de vie pour s'inventer". Compte rendu d'activité 2011 -2012.
- Page 17: "Calendrier du Conseil Fédéral".
- Page 18: "EELV soutient la « Jan Satyagraha », marche pour l'accès à la terre et à la justice sociale".
- Page 20: "Levée des sanctions contre les enseignants en résistance".
- Page 21: " Refonder le métier enseignant, une priorité durable !".
- Page 23: " Le droit de vote des étrangers, c'est maintenant!".
- Page 24: " Animaux et société!".
- Page 32: " Paix et Désarmement!".





CRISE EUROPEENNE ET TSCG

Déclaration et motion du Conseil Fédéral

Exposé des motifs :

L'Europe face à la crise : « trop peu, trop tard »

Le monde n'est pas sorti de la crise ré-ouverte, en 2007, par l'effondrement du crédit hypothécaire américain. Cette « crise », d'une violence et d'une ampleur telles que le capitalisme n'en avait pas connues depuis 1929, n'est pourtant pas strictement d'origine financière. Elle est, plus profondément, née de l'épuisement d'un système économique devenu incapable de générer de la croissance pour cause de ressources naturelles plus rares, de tensions sur les prix énergétiques, de dérèglements climatiques, trop longtemps ignorés.

Quatre ans après, les conditions qui ont présidé à l'effondrement initial sont toujours là. Et les idées qui l'ont provoquée semblent plus fortes encore.

Elles ont présidé à l'établissement des « plans de sauvetage », quand l'argent public est venu secourir les folies privées. Elles ont inspiré une trentaine de sommets européens, chaque fois présentés comme « de la dernière chance », et chaque fois débouchant que sur des mesures maigres et tardives. Les dirigeants européens continuent de suivre les dogmes néolibéraux et productivistes, persuadés qu'on ne sortira de la crise que par les idées qui l'ont provoquée.

Aucun sommet n'a enrayé le cycle récessif amorcé en Europe. Pire : ils ont aggravé le mal, contractant l'activité, alourdissant les dettes publiques par le soulagement des errements bancaires, entraînant dans des situations de précarité jusqu'alors inimaginables en Europe des millions de citoyens de l'Union.

L'Europe telle qu'elle est menace de tuer l'idée européenne elle-même

Ce qui, il y a encore deux ans, eût paru inconcevable se discute désormais à voix haute. Ainsi de l'hypothèse de sortie de la zone euro, comme si la sortie d'un seul ne signifiait pas le risque, lourd, d'un effondrement monétaire et économique de toute la zone. Les opinions publiques hier favorables à la construction européenne s'en détournent, particulièrement dans les économies les plus prospères de l'Union, caressent l'idée de faire sécession, aspirant à ne « plus payer pour les autres », accusées de profiter en « passagers clandestins » de la solidarité européenne.

Ce n'est pas seulement un ensemble d'institutions qui est fragilisé, mais le cœur même de la construction européenne, ce désir commun des peuples européens à parfaire leur union, qui est touché.

Les écologistes, militants historiques d'une Europe politique, fédérale et démocratique, au service de ses citoyens et de l'idéal universel de coopération et de solidarité entre les peuples, ne peuvent être qu'inquiets de cette plus grande fragilité de l'idée européenne.

Car, et le redire est essentiel, il n'y aura de véritable « sortie de crise » que par davantage d'Europe. Mais si l'on veut convaincre, il s'agira, tant a grandi la défiance vis-à-vis de l'idée européenne elle-même, de préciser quelle Europe nous proposons.

Les écologistes ne doivent pas cesser d'expliquer, dans le débat français comme dans le débat européen, que la crise, désormais systémique, n'est pas seulement une crise de la dépense, a fortiori publique, mais une crise des recettes - amoindries par des choix fiscaux qui ont aggravé les inégalités - et une crise des





ressources – et en premier lieu des ressources énergétiques, dont les coûts ne cesseront d'augmenter à mesure de l'épuisement de leurs stocks, fragilisant encore un peu plus le modèle économique productiviste que les dirigeants européens persistent à vouloir sauver.

Le traité de stabilité, de cohérence et de gouvernance (TSCG)

Depuis 2009, l'Europe ne parvient pas à sortir de la crise. La Grèce a perdu 18% de sa richesse nationale annuelle, l'Irlande 9%, le Portugal, 6,5%. A l'exception de l'Allemagne, le chômage y a partout explosé. Et malgré des purges de plus en plus sévères dans les budgets nationaux, les dettes et les lourds déficits budgétaires sont toujours là.

Dans sa « déclaration de Paris », le 18 novembre 2011, le Parti Vert européen (PVE) rappelait quatre faits cruciaux :

- « Les politiques simultanées et coordonnées d'austérité comme unique réponse politique ne peuvent que conduire l'Europe vers une récession économique qui fera empirer le problème de la dette souveraine plutôt que de le résoudre.
- Dans le système actuel, la Grèce est insolvable et se trouve au cœur d'une récession profonde depuis plusieurs années, et sa dette publique ne sera donc jamais remboursée entièrement.
- Aucune union monétaire n'est soutenable sans une union fiscale et politique forte ; la coordination ne peut pas remplacer réellement l'intégration.
- Les finances publiques insoutenables, ou le manque de compétitivité, ne sont pas la principale cause de la crise que nous éprouvons : au cœur du problème se trouve l'augmentation mondiale des inégalités de salaire et de richesse dans les dernières décennies, ainsi qu'un secteur financier trop étendu et trop puissant, accoutumé à la dette et la spéculation, bénéficiant de garanties publiques implicites et explicites. Ceci a mené à une croissance insoutenable du crédit et à l'accumulation des risques. »

Pour les écologistes donc, qui n'ont pas varié sur ce point depuis l'adoption du texte, le TSCG est, comme seule réponse, un traité inadapté et facteur potentiel d'aggravation des troubles.

L'objectif premier du TSCG est, aux termes de son article 3, d'inscrire « une règle d'équilibre budgétaire au sommet de la hiérarchie des normes des États signataires et de l'assortir de mécanismes contraignants d'application » (note de l'Assemblée Nationale, service des Affaires européennes). Cette obligation figure toujours dans le texte du traité, qui n'a pas varié dans son contenu depuis son adoption, en mars dernier, par les 25 États de l'Union qui l'ont approuvé. La ratification conduirait donc la France à transposer dans sa législation nationale l'obligation d'un « déficit structurel » annuel – c'est-à-dire corrigé des effets de conjoncture économique, même si la définition reste imprécise – inférieur à 0,5% du PIB.

En d'autres termes, le TSCG assigne aux États, par des procédures de contrôle – échappant du reste aux représentants élus par les citoyens européens – d'obligations budgétaires drastiques, restreignant très défavorablement la possibilité de politiques économiques contra-cycliques de relance.

Le problème que pose le TSCG n'est donc pas strictement d'ordre règlementaire ou juridique. Il est, tout autant, économique et politique.





Le débat qui traverse le mouvement écologiste le montre : l'examen de la situation ouverte par la présentation simultanée du TSCG et du « paquet européen » devant le Parlement français peut amener *in fine* à des analyses divergentes, selon que l'on porte prioritairement attention à la philosophie économique qui sous-tend le traité – et que les écologistes contestent – ou que l'on s'attache en premier lieu à sa portée et son contexte politiques, et qu'on imagine le traité applicable ou non.

Le « pacte de croissance » et le compromis de Bruxelles

Si, en effet, le TSCG n'a pas pu être « renégocié », il lui a été adjoint un ensemble de dispositions, négociées à Bruxelles les 28 et 29 juin dernier, notablement différentes dans leur esprit de celles constituant le TSCG.

En premier lieu, le pacte dit « de croissance » ou plan d'investissement européen, soutenu lors de la campagne présidentielle et depuis, par François Hollande. Si ce pacte demeure, à ce stade, très loin – quantitativement et qualitativement – de ce qui serait nécessaire pour envisager un « New Green Deal », seule voie crédible de sortie de crise, il constitue néanmoins une inflexion de la logique exclusive d'austérité qui prévalait jusqu'ici. Au regard du rapport de forces européen, où les gouvernements conservateurs sont très nettement majoritaires, ce compromis peut être salué comme une avancée, sous cette condition du moins qu'il permette d'en construire d'autres prochaines.

Les engagements relatifs à la supervision bancaire et à la mise en place d'une taxe sur les transactions financières (TFF) peuvent, eux aussi, être légitimement considérés par les écologistes, très actifs de longue date sur ces questions, comme des éléments positifs.

A elles seules, ces avancées sont insuffisantes. L'inflexibilité constatée sur la mutualisation des dettes publiques européennes et sur l'évolution des statuts de la BCE; le dimensionnement budgétaire très faible, et du reste encore incertain, du pacte de croissance; les critères d'activation très restrictifs du FESF et du MES; la persistance de mécaniques institutionnelles intergouvernementales; les difficultés à renforcer les ressources propres de l'Union et, au surplus, l'absence à peu près totale de vision de ce que pourrait être un modèle économique de développement soutenable pour l'Europe, tout cela conduit à tempérer la portée des avancées obtenues.

A ce stade, elles ne permettent pas de progrès significatif vers davantage d'intégration fédérale européenne, davantage de solidarité et de démocratie portées par les institutions européennes. Elles ne constituent pas, en l'état, une réponse valable et durable ni à la crise d'un modèle économique facteur de troubles et d'instabilité ni au déficit démocratique européen. L'Europe souffre de ne pas s'être dotée de structures de solidarité fortes et, ajoutons-nous comme écologistes, fédérales et démocratiquement contrôlées.

La seule certitude tient à ce que les principes du TSCG, dont on peut s'interroger sur l'applicabilité, imposerait aux États membres de la zone euro une rigueur drastique sans vision d'avenir. Enfin, les écologistes ne sauraient se désintéresser, dans leur examen, de la situation qui pourrait résulter, en Europe, d'un refus par la France de la ratification du TSCG. Si les seules voix des parlementaires écologistes ne pourront de toute façon empêcher celle-ci, Europe Écologie – Les





Verts entend se positionner non en fonction de l'arithmétique parlementaire nationale, mais bien au regard des questions posées à l'Europe à ce moment de son histoire.

C'est donc sur la base d'un examen du TSCG lui-même, de l'ensemble des dispositions soumises à l'approbation du Parlement français et sur le contexte, les dynamiques et les contradictions aujourd'hui à l'œuvre en Europe,

Au delà du TSCG, les écologistes travaillent à faire progresser une Europe fédérale, en accord avec les orientations générales portées par le Parti Vert européen, notamment dans sa « Déclaration de Paris » du 18 novembre 2011.

Dans les prochaines semaines, les écologistes s'attacheront à porter pour l'Europe les réformes suivantes :

- Renforcer la solidarité. Les interventions récentes de la Banque centrale européenne ne peuvent se substituer à la responsabilité des États. Les euro-obligations, pour mutualiser les dettes nationales et contrer les marchés, sont indispensables. La solidarité doit aussi trouver une déclinaison beaucoup plus sociale. En plus des fonds structurels, nous soutenons la proposition de créer rapidement un fonds européen d'assurance chômage qui permette d'intervenir en urgence dans des pays où, comme en Grèce aujourd'hui, les citoyens sont confrontés à la disparition de tout modèle social;
- Engager la transition écologique de l'économie. L'Europe a un besoin urgent d'investissements qui préparent l'avenir. Le pacte de relance impulsé par le Président Hollande est un premier pas, mais nous restons loin d'un « New Green Deal ». Certes la France a des capacités d'investissement, en supprimant notamment les milliards d'euros de niches fiscales anti-écologiques ou en réorientant les fonds publics vers des investissements utiles : des tramways, des crèches, des services publics plutôt que des infrastructures inutiles, des aéroports ou des missiles à tête nucléaire... C'est néanmoins à l'échelle européenne que peuvent se structurer de grands projets d'investissement dans les renouvelables, le bâtiment ou les transports ;
- Fédéraliser le budget européen. il est impératif de trouver de nouvelles recettes au budget européen qui s'ajoutent (et non se soustraient) à la participation des États. La taxe sur les transactions financières est un premier pas significatif mais insuffisant, et nous demandons donc son élargissement et la mise en place d'une contribution climat énergie européenne. Enfin, nous soutenons la proposition de Mario Monti de sortir les investissements d'avenir du calcul des déficits;
- Démocratiser l'Europe. Les Européens ont le sentiment que l'Europe se fait sans eux ou contre eux. Nous devons construire une Europe parlementaire, avec une souveraineté partagée entre les parlements nationaux et le parlement européen. Dans l'immédiat, nous proposons qu'en amont de chaque Conseil européen, le gouvernement français présente devant les assemblées les positions qu'il va y défendre. Pour 2014, les écologistes proposeront que la ou le prochain président de la Commission européenne soit issu des élections européennes. Ainsi, la Commission deviendra-t-elle une instance politique comptable devant des représentants élus.

Cette Europe ne se fera pas en un jour, mais certaines réformes, sur lesquelles une majorité européenne peut être trouvée, peuvent intervenir rapidement et positivement en réponse à la crise actuelle.



Motion:

Le Conseil Fédéral d'EELV:

- Se prononce contre la ratification du TSCG, dont une lecture stricte ne répondra pas durablement aux crises auxquelles est aujourd'hui confrontée l'Union européenne et constitue un obstacle à la transition écologique :
- exprime le vœu que dans la préparation du budget 2013, l'objectif de réduction du déficit budgétaire à 3% soit différé;
- soutient les mouvements sociaux européens de lutte contre l'austérité, en particulier l'alter Summit et les mobilisations appelées par la confédération européenne des syndicats.
- mandate le Bureau exécutif pour engager des discussions avec le gouvernement et les autres formations politiques de la majorité pour déterminer avec elles un nouvel agenda européen de la France, dans le respect des propositions écologistes, visant à poursuivre et amplifier la réorientation de l'Union européenne. Le Bureau exécutif devra agir dans le cadre des orientations adoptées, en 2011, par le Parti Vert Européen.
- recommande aux parlementaires écologistes :
 - de soutenir ces positions lors des débats et des votes au Parlement ;
 - de contribuer à éclairer le débat européen en diffusant le texte du TSCG ainsi que les analyses que les écologistes en font, et en organisant dans les euro régions et les circonscriptions des débats publics très largement ouverts sur l'avenir de l'Europe.

Pour: 77; Contre: 24; blancs: 8

Adoptée à 70,64 % des exprimés.



MOTION PONCTUELLE CONCERNANT LES MODES DE DESIGNATION DES CANDIDATS AUX ELECTIONS EXTERNES

Présentée par la Conférence des Secrétaires Régionaux

Exposé des motifs :

Lors de la phase de création d'Europe Écologie - Les Verts, il a été convenu pour l'élaboration du règlement intérieur que sans attendre l'élection du premier Conseil fédéral certaines questions particulières soient soumises à référendum en mars/avril 2011. Parmi ces questions, celle des modes de désignations de candidat-e-s aux élections externes.

Voici les décisions qui ont été prises par ce référendum :

Point E : Relatif au mode de scrutin pour la désignation des candidat/e/s aux élections externes.

Question E-1: Pour la désignation de candidat/e/s dans le cadre de scrutins de listes : Je souhaite l'utilisation de la proportionnelle de liste avec ordonnancement des candidat/e/s de la liste choisie. (71,35%)

Question E-2 : Quel que soit le type de scrutin décidé à la question précédente : Je souhaite l'utilisation de la proportionnelle au plus fort reste. (54,32%)

Question E-3: Pour la désignation des candidat/e/s dans le cadre de scrutins uninominaux territoriaux ou nationaux : Je souhaite le système de double vote : chaque candidat/e se présente sur une liste globale et chaque électeur/trice vote deux fois, de manière séparée (une fois pour la liste globale, une fois pour le/la candidat/e de son choix sur son territoire, indépendamment de la liste). Les instances territoriales ou nationales ad hoc décident du scénario choisi en respectant le principe de la proportionnelle avec la règle d'Hondt. (67,07%)

Question E-4 : Afin d'assurer la parité des têtes de listes aux élections régionales et municipales (dans les grandes villes) il est proposé l'adoption de la règle suivante (adoptée) :

Pour les élections régionales, chaque région est tenue de proposer un binôme paritaire de têtes de liste à partir desquelles le Conseil fédéral élabore un ou plusieurs scénarios nationaux entre lesquels il choisit. Les listes régionales finales sont organisées selon ce scénario.

Pour les élections municipales (dans les préfectures et toutes les villes de plus de 40.000 habitants, chaque instance concernée est tenue de proposer un binôme paritaire de têtes de liste à partir desquelles le Conseil politique régional élabore un ou plusieurs scénarios entre lesquels il choisit. Les listes finales pour les élections municipales dans ces communes sont organisées en fonction de ce scénario. (77,28%).

Considérant la décision A12-09-03 du Conseil Statutaire qui nous rappelle que le Conseil Fédéral n'a pas le pouvoir de revenir sur les résultats de ce referendum dont la codification a déjà été réalisée par la décision D11-05-04 du Conseil Statutaire et qui nous indique que le Conseil Fédéral





peut par contre décider d'une révision du règlement intérieur dans les formes, une fois qu'un premier règlement intérieur d'EELV aura été adopté.

Sachant que les résultats du referendum dit statutaire de mars 2011 sont intégrés au projet de règlement intérieur qui sera proposé ce jour au Conseil Fédéral et qu'il n'est pas possible dans l'immédiat de le modifier.

L'expérience des élections législatives ayant montré que les modalités effectives de désignation des candidats à ces élections n'ont pas pu être aussi simples que le référendum statutaire l'avait fixé.

Les élections à venir, et d'abord les municipales, nécessitent pourtant qu'Europe Écologie - Les Verts disposent de modalités règlementaires cohérentes, claires et applicables : les seules réponses aux questions E1/2/3/4 ne peuvent en tenir lieu.

Motion:

Le Conseil Fédéral d'Europe Écologie - Les Verts décide d'ouvrir une phase collective et ouverte de concertation et d'élaboration de propositions permettant de soumettre en temps utile au vote les éventuelles modifications ultérieures des articles du Règlement Intérieur sur les modes de désignations des candidats aux élections externes et les protocoles et les calendriers précis pour les élections municipales à venir.

A cet effet, il constitue un groupe de travail en son sein intégrant naturellement la CPE qui travaillera en collaboration étroite avec le BE, avec la Conférence des Secrétaires Régionaux et avec le Conseil Statutaire pour produire avant la fin de l'année 2012 des propositions précises et complètes.

Présentée par la Conférence des Secrétaires Régionaux

Pour : beaucoup ; contre : 5 abstention : 0.



CREATION D'UNE COMMISSION SUR L'EVENTUELLE PARTICIPATION D'EELV A LA CREATION DU PROJET « LA COOPERATIVE ECOLOGISTE »

Considérant :

- Le vote de la motion « construire la Coopérative Ecologiste » au Congrès de La Rochelle les 4 et
 - la création du groupe de travail dédié à l'élaboration de la V0 du projet et du socle statutaire de « la Coopérative Ecologiste » au BE du 18 mai 2012.
 - le compte rendu des débats de l'Agora du 24 août 2012.

Motion:

Le Conseil Fédéral des 22 et 23 septembre 2012 approuve la création d'une commission dédiée à l'éventuelle participation d'EELV à la création du projet de la « Coopérative Ecologiste ».

La commission est composée de 12 personnes :

- 3 membres du réseau des coopérateurs,
- 3 membres du CF.
- 3 membres du BE,
- 3 personnes qualifiées désignées par le bureau du Conseil Fédéral, du BE et de l'EPCAN (équipe d'animation des coopérateurs).

Chaque instance désigne selon ses propres de règles de fonctionnement.

La commission est chargée de proposer au Conseil Fédéral suivant :

- le choix concernant la participation d'EELV à l'équipe des porteurs du projet impliquée dans le processus de lancement de la « Coopérative Ecologiste »,
- les souhaits d'EELV quant à sa participation concrète en tant que personne morale membre de la « Coopérative Ecologiste ».
- La mise en place d'une mission d'évaluation du réseau coopératif et de toutes les structures afférentes, notamment dans ses aspects statutaires. (Cette évaluation pourra être menée par un sociologue bénévole).

Pour: 51; contre: 5; abstentions: 16



ROMS: METTRE FIN AUX EXPULSIONS

Exposé des motifs :

Cet été, la pratique de l'expulsion des camps Roms a repris. Ces dernières semaines, le rythme s'est accéléré, et c'est maintenant quotidiennement que la force publique vient, parfois sans qu'une décision de justice n'ait été prononcée, évacuer les lieux d'habitation de ces communautés. La méthode, la fermeté affichée par l'actuel ministre de l'Intérieur, n'est pas sans rappeler de sinistre mémoire la « chasse au Roms » appliquée avec tant de zèle à l'été 2011 par les autorités, pour laquelle la France a été condamnée.

La minorité Rom, originaire de Roumanie, de Bulgarie, et d'autres pays de l'Est de l'Europe, est une minorité discriminée qui de ce fait a souvent été contrainte de partir ailleurs pour survivre.

Attendu que, après les préoccupations exprimées par la Commission européenne par sa politique à l'été 2011, la France s'était engagée devant la Commission européenne à introduire dans un projet de loi sur l'immigration des dispositions visant à garantir la bonne transposition de la Directive européenne de 2004 relative à la liberté de circulation ;

Attendu la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, notamment en son article 21-1 faisant interdiction des discriminations à l'encontre d'un groupe d'une origine particulière dans le but de restreindre, entre autres, les droits à la liberté de circulation que lui accorde la législation européenne

Attendu le cadre de l'Union Européenne pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020 ;

Attendu la circulaire interministérielle NOR INTK1233053C du 26 août 2012 :

Motion:

EELV accueille favorablement la circulaire interministérielle du 26 août 2012 notamment l'obligation faite aux préfets de moyens et de concertation avec les acteurs publics et associatifs pour l'évaluation de la situation des Roms et leur accompagnement dans l'accès à leurs droits en matière de santé, d'emploi, de scolarisation et de logement.

Le Conseil Fédéral réuni les 22-23 septembre 2012 considère l'annonce de la levée partielle des mesures transitoires qui empêchaient les ressortissants de Roumanie et de Bulgarie d'accéder au marché du travail comme une première étape et demande leur levée totale. Il appelle donc les parlementaires à se prononcer en faveur d'une proposition de résolution déposée en ce sens par Aline Archimbaud et a laquelle le groupe écologiste au Sénat consacrera sa première niche parlementaire le 15 octobre.

Le Conseil Fédéral demande l'arrêt des démantèlements. Il implique que l'État fournisse des lieux de repli viabilisés, des terrains, ou des hébergements visant à garantir la mise en œuvre de l'accompagnement prévu par la circulaire du 26 août 2012 ;

Le Conseil Fédéral est toutefois conscient que la circulaire du 26 août 2012 ne pourra mettre fin subitement à des années de discriminations et d'abandon et demande la convocation d'une conférence pour réviser la stratégie nationale en faveur des minorités Roms et mobiliser les fonds européens dédiés à cet effet, aujourd'hui non utilisés.

Unanimité pour



VALIDATION DES RESPONSABLES DE COMMISSIONS

Sur proposition des commissions, le Conseil Fédéral des 22 et 23 septembre 2012 valide les responsables nationaux des commissions suivantes :

Pour: 75; contre: 1; blancs: 1

[&]quot;Enseignement Supérieur et Recherche" : Laurent Audouin et Laurence Comparat.

[&]quot;Partage 2.0": François Soulabaille et Gaelle Krikorian.

[&]quot;Enfance Education Formation": Olivier Masson.

[&]quot;Régions et fédéralisme" : Yannik Bigouin.

[&]quot;Logement, habitat, Territoires": Emmanuelle Cosse et Manuel Domergue.



LE CONSEIL D'ORIENTATION POLITIQUE D'EELV (COP) UNE PREMIERE ANNEE DE VIE POUR S'INVENTER

Compte rendu d'activité 2011 – 2012

Les statuts d'EELV, adoptés après référendum militant aux Assises fondatrices de Lyon en novembre 2010, créent une instance nouvelle, le Conseil d'Orientation Politique, chargé, entre deux réunions du Conseil fédéral, d'animer le débat politique en sein du parti. Le Congrès de la Rochelle début juin 2012, donne le top départ de la mise en place du COP qui s'effectuera en deux étapes au CF de juillet 2011, puis à celui de septembre 2011.

Cette nouvelle instance devait faire l'objet, un an après sa création, d'un bilan présenté auprès des militants, du Conseil Fédéral, du Bureau exécutif. Voilà aujourd'hui ce temps arrivé.

Sans référence antérieure, sans historique, sans règles de fonctionnement longuement ciselée par les textes, la pratique et les contentieux, sans moyens, puisque sans budget et sans temps de salarié du siège affecté à ses travaux, la 1^{ère} année de vie du tout jeune COP, sur fond d'année électorale, d'espoir de victoire de la gauche et des écologistes, a consisté pour lui, à s'auto inventer.

La mise en place d'une instance nouvelle, hétérogène et transversale

Les statuts d'EELV définissent ainsi le COP :

« Le Conseil fédéral élit 20 personnes chargées, entre deux réunions du Conseil fédéral, d'élaborer les positions du parti qui relèvent de son ressort. Leurs décisions se prennent au consensus. En cas de désaccord entre ses membres, les points de divergences sont soumis à l'examen et au débat du Conseil fédéral. Ils proposent au Conseil fédéral une liste de personnalités qualifiées adhérentes de EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS, au titre de délégué/es nationaux/ales thématiques.

Ces dernières constituent, avec les personnes désignées par le Conseil fédéral, le Conseil d'orientation politique. Dans le cadre de ses travaux collectifs, le Conseil d'orientation politique veille à inviter et prendre en compte les avis des élu/es représenté/es par leurs fédérations et groupes parlementaires, ainsi que ceux des délégué/es de EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS au Parti Vert européen et les représentant/es des commissions thématiques.

Le Bureau exécutif peut participer aux travaux du Conseil d'orientation politique. »

Les statuts consacrent donc l'hétérogénéité de la composition du COP :

- 20 de ses membres sont issus du CF qui les élit,
- Les délégué-es thématiques sont élu-es par le CF sur proposition des 20 membres précédents.

Le CF de juillet 2011 élit en son sein une liste paritaire de 20 membres : 10 issus des conseillers fédéraux de la motion Maintenant, 6 de la motion CETT et 4 de la motion Envie.

Il décide aussi que les responsables de commission nationale thématique seront des membres invités permanents du COP.





La première réunion du COP, sous la présidence temporaire de Philippe Meirieu, président du CF, se tient aux JDE de Clermont Ferrand, pour fixer les modalités de désignation des délégué-es thématiques et en confier la responsabilité à un « secrétariat » ou « bureau » provisoire composé de 6 personnes, 3 hommes et 3 femmes, choisi-es parmi les 20 membres élus du CF et issus de chacune des 3 motions du Congrès. Le choix est fait, de manière consensuelle, de ne pas appliquer la proportionnelle habituelle. Cette équipe se compose, pour Maintenant de Géraldine Chalencon et Eric Loiselet, pour CETT de Anne Souyris et Eric Belistan, pour Envie de Marie Toussaint et Alain Coulombel.

Cette équipe élabore une liste de 30 délégations thématiques qui ne recouvrent pas le champ des commissions thématiques existantes afin d'éviter les chevauchements et les dysfonctionnements. Cette liste fait l'objet d'un appel à candidature, et au final 31 délégué-es thématiques (la délégation « Genre, orientation sexuelle et société » est en effet assurée par 2 co délégué-es) sont élu-es par le CF des 17 et 18 septembre 2011.

A compter du 19 septembre, le COP regroupe 20 + 31 + 30aine de responsables de commission thématique, soit environ 80 personnes.

Il lui reste à se mettre au travail. Le même CF de septembre 2011, sur proposition du BE, missionne le COP pour participer à la finalisation du projet EELV pour 2012, notamment en prenant en charge le processus d'amendement au pré projet de texte issu des travaux antérieurs, débutés un an auparavant.

La contribution fédératrice du COP à la finalisation du projet « Vivre mieux »

La conduite de l'élaboration du projet relève de la délégation de deux membres du BE élu au Congrès de La Rochelle : Sandrine Rousseau et Jérôme Gleizes. Pour la finalisation du projet, un groupe de rédaction est mis en place comprenant, outre Sandrine et Jérôme, Jacques Archimbaud, secrétaire national à la coordination, Stéphane Sitbon, collaborateur de la secrétaire nationale et Benjamin Joyeux, collaborateur EELV.

La première étape des travaux du COP sur le projet a consisté à solliciter chaque délégué-e thématique et responsable de commission pour fournir des éléments afin de faire évoluer la version du pré projet diffusée aux JDE de Clermont et alimenter le groupe de rédaction évoqué cidessus, chargé de rédiger une pré synthèse qui serait ensuite soumise à amendements.

Un séminaire d'une journée de l'ensemble des membres du COP s'est tenu à Montreuil en octobre 2011.

Un processus d'amendement de la première synthèse rédigée par le groupe de rédaction a conduit à la remontée de plusieurs dizaines d'amendements, y compris de la part des coopérateurs.

Une autre journée de travail, tenue cette fois ci à Paris fin novembre, a permis d'effectuer de manière concertée, entre le COP et le groupe de rédaction un tamisage des amendements à intégrer, à regrouper avec d'autres, à ne pas retenir, ou à soumettre au vote final du CF de décembre.

Tout au long du processus la mobilisation et l'implication des DT et des responsables de commission ont été élevés.

La concertation entre COP et groupe de rédaction du BE a très bien fonctionné.





Au final le processus de tamisage a débouché sur une dizaine d'amendements soumis au vote du CF de décembre, la plupart d'entre eux étant finalement intégrés, après parfois quelques modifications, au terme des ultimes discussions préparatoires en commission le samedi matin du CF. Au final seuls deux amendements ont subsisté, l'un étant intégré par le CF l'autre (concernant les tests sur les animaux) ne l'étant pas. Le projet « Vivre mieux » a été adopté à la quasi unanimité du CF, toutes motions confondues.

Cette première mission confiée au COP a été réussie, et a contribué de manière constructive à l'adoption d'un projet de qualité, salué comme tenant bien la route!

La mise en sommeil au cours de la campagne présidentielle

Janvier 2012 a marqué une sorte de mise en sommeil du COP, après l'implication forte dans la finalisation du projet « Vivre mieux ».

En effet la campagne présidentielle est entrée en phase opérationnelle et l'équipe de campagne s'est mise en place de manière distincte du parti, et, ce faisant, n'a pas pris appui sur les délégués thématiques ou les responsables de commission en tant que tel.

La communication externe, les relations avec la presse, les relations avec les partenaires de la société civile ont été, de janvier à fin avril, l'affaire de l'équipe de campagne présidentielle, le parti restant en retrait afin de ne pas interférer avec la dynamique de campagne.

Le COP est donc resté en retrait sur tous ces aspects, et les délégués thématiques se sont en quelque sorte retrouvés en « chômage technique ».

Cette mise en sommeil inévitable n'est certes pas survenue au bon moment puisque le tout jeune COP et les nouveaux délégués thématiques n'avaient pas encore terminé leur rodage. La fin du cycle électoral avec les élections législatives de juin dernier, ouvre un nouveau cycle qui devrait permettre à compter de la rentrée la poursuite du rodage des délégué-es thématiques, notamment via l'adoption de modalités de fonctionnement qui les appelleront à jouer pleinement leur rôle.

La préparation des JDE : premier rôle opérationnel assuré par le COP

Dès le CF de janvier, Sandrine Rousseau, en charge des JDE a souhaité anticiper et lancer la préparation des JDE dès le mois de mars. La réunion du COP tenue mi mars à la Chocolaterie a permis de définir le cadre général des JDE tant pour sa thématique générale (les chemins de l'écologie) que pour son architecture générale et la recherche d'une transversalité accrue. D'avril à juillet, l'équipe projet JDE, composée des volontaires ayant accepté de préparer les ateliers, a élaboré par itération successive, en concertation avec Sandrine Rousseau et l'équipe des permanents, le programme de la soixantaine d'ateliers de l'édition 2012 des JDE.

Le COP a expérimenté l'une de ses vocations : servir de structure ressource (en temps de travail bénévole comme en matière grise) pour un projet transversal du parti.

Un bilan devra être tiré, à la fin des Journées d'été, de ce nouveau processus d'organisation des plénières/forums/ateliers.



La question de la « participation gouvernementale » : premier grand débat politique porté par le COP

Le COP a proposé en février dernier d'élaborer un cahier de débat sur la question de la participation gouvernementale en vue du CF des 7 et 8 mai. Celui-ci, dans l'hypothèse d'une victoire du candidat de la gauche aux présidentielles, avait en effet prévu de débattre et de voter la question de l'éventuelle participation de ministres EELV au gouvernement mis en place après cette victoire.

Ce cahier de débat, à multiples voix, avait pour objectif de fournir informations, analyses, expériences, arguments, questions, éléments de réponse, aux membres du CF en perspective du débat des 7 et 8 mai sur la participation gouvernementale.

Le bureau provisoire du COP a donc sollicité des membres du COP, des experts, qui ont bien voulu rédiger des contributions apportant leur vision de la question. Ce premier cahier de débat, riche en contenus, disponible avant le 1^{er} tour de l'élection présidentielle, a finalement été diffusé, non seulement aux membres du CF mais largement dans le mouvement. Il a facilité certains débats organisés en Région, il a aussi facilité le déplacement des lignes du débat, grâce à la qualité des contributions qu'il contenait (que les différents auteurs soient encore remerciés pour avoir joué le jeu). Il a servi en partie à « objectiver » le débat, en dépassant l'approche par la seule question des « ambitions personnelles » qui n'aurait pas manqué d'envoyer le débat à terre en le faisant tourner vinaigre.

Au-delà du cahier de débat lui-même, le COP, saisi par le bureau du CF, s'est ensuite attelé à l'élaboration d'un projet de motion sur la participation gouvernementale en vue du CF tenu à Créteil les 7 et 8 mai. Ce projet de motion devait intégrer les différences d'approche du sujet, rechercher les points de consensus, et présenter les points de dissensus sous forme d'alternatives à soumettre au vote du CF.

Le projet de motion a recueilli des amendements jusqu'à la veille du CF, ce qui a permis au bureau du COP et aux porteurs des amendements de travailler à une version finalisée le 7 mai, diffusée aux Conseillers fédéraux le soir même, pour délibération le lendemain, et vote du texte point par point. Le débat du CF a été d'une qualité reconnue par tous, assurant le respect de chacune des positions exprimées. Au final la motion participation gouvernementale a été adoptée par une large majorité du CF, elle a autorisé la participation de ministres écologistes dès le 1^{er} gouvernement mis en place au tout début du quinquennat de F. Hollande.

L'exploration des nouvelles relations parti, parlementaires, ministres, avec la « feuille de route » ?

La motion « participation gouvernementale » adoptée au CF des 7 et 8 mai comportait la proposition d'élaborer une « feuille de route » définissant les modalités de travail entre les diverses instances du parti, les groupes parlementaires et les équipes des ministres écologistes, et précisant les modalités d'une conférence de bilan annuelle. Ceci pour le CF de juin, suivant immédiatement les élections législatives.

Sans doute avions tous eu les yeux plus grands que le ventre.

Saisi à nouveau par le bureau du CF, avec l'accord du BE, le bureau du COP s'est vu chargé de préparer dans l'urgence un projet de motion « feuille de route » intégrant 3 des motions déposées au CF de juin.





Ce travail de synthèse, effectué dans la semaine qui suivait les législatives, a permis de proposer au CF des 22 et 23 juin une version de travail, qui a été modifiée en séance, jusqu'au débat du milieu de journée du dimanche. La motion finale « feuille de route » a été adoptée à la quasi unanimité du CF, toutes motions confondues.

Le bureau du COP a ainsi expérimenté une autre des missions / fonctions du COP : celui de fabrique de synthèse.

Et maintenant?

Après une année expérimentale, marquée par des tâtonnements, mais aussi par de réelles contributions constructives à la vie du parti, il est temps d'insérer le COP dans le fonctionnement régulier des instances d'EELV.

Cela passe bien sûr par l'adoption des dispositions du futur RI concernant le COP.

Cela passe aussi par l'implication du COP dans l'élaboration des positions d'EELV face à des grands enjeux gouvernementaux, comme par exemple à très court terme la conférence environnementale des 14 et 15 septembre prochains programmée par le gouvernement.

Mais cela passe surtout par une régularité qui permette d'insérer vraiment le COP dans le fonctionnement habituel des instances du parti : BE et CF. Une réunion mensuelle du COP (incluant la possibilité d'y participer par téléphone) avec la participation des membres du BE concernés, de membres du BCF et d'un-e représentant des secrétaires régionaux, constituera une échéance régulière sur laquelle il sera possible de s'appuyer pour construire.

La participation de tous les membres du COP facilitera l'échange d'informations, et l'implication de toutes et tous. Le rôle des délégué-e-s thématiques, encore peu clair pendant cette première période, sera clarifié avec les dispositions prévues dans le futur RI d'EELV.

Enfin l'ordre du jour, préparé par le bureau du COP sera diffusé préalablement afin de permettre aux participants d'anticiper les échanges et travaux.

Cette réunion mensuelle, qui sera tournée vers la prise de décision dans le champ des missions du COP, associera les personnes contacts dans les groupes parlementaires, auprès de nos ministres.

Les délégué-es thématiques seront sollicité-es pour préparer l'expression de positions, propositions, ripostes ou communiqués d'EELV dans leur domaine de responsabilité thématique.

La rentrée de septembre, qui marquera le début de la seconde année d'existence du COP, sera pour celui-ci l'occasion, en s'appuyant sur les expériences réussies de sa première année, et sur la réunion mensuelle évoquée ci-dessus, de confirmer son utilité au service du « nouvel élan pour l'écologie politique » auquel appelle la motion votée lors du CF de juin.

Texte non soumis au vote



CALENDRIER DU CONSEIL FEDERAL

Le Conseil Fédéral des 22 et 23 septembre valide le calendrier suivant :

• Conseil fédéral : 17 et 18 novembre 2012 • Conseil fédéral : 19 et 20 janvier 2013 • Conseil fédéral : 23 et 24 mars 2013

• Conseil fédéral : 18 et 19 mai ou 25 et 26 mai 2013 (non tranché)

Les dates du congrès seront décidées au Conseil Fédéral de novembre 2012.



EELV SOUTIENT LA « JAN SATYAGRAHA », MARCHE POUR L'ACCES A LA TERRE ET À LA JUSTICE SOCIALE

Exposé des motifs :

Le 2 octobre 2012, débutera en Inde la dernière étape de la « Jan Satyagraha », ou « action du peuple pour la vérité », grande marche non violente pour l'accès à la terre et la justice sociale, organisée par le mouvement indien Ekta Parishad. Cette marche, d'un peu plus de 350 km entre Gwalior (Madhya Pradesh) et Delhi, a l'ambition de rassembler durant près d'un mois plus de 100 000 marcheurs, essentiellement des paysans sans terres indiens, mais également des militants venus du monde entier, afin de converger sur la capitale indienne. Il s'agit de demander au gouvernement de tenir enfin ses promesses en matière de réforme agraire pour les petits paysans, et plus globalement de mettre à l'agenda international la question fondamentale de l'accès à la terre et aux ressources naturelles. Car la question de l'accaparement des terres est en train de devenir un des enjeux majeurs du 21e siècle.

De larges pans de terres et des ressources naturelles sont réquisitionnés au nom de l'industrialisation et du développement. L'appropriation des forêts et des minerais chasse les habitants de leurs terres ancestrales et détruit les cultures tribales et leurs ressources nourricières. L'extraction de minerais épuise et pollue les sources, ce qui appauvrit l'agriculture et compromet la culture et la survie même des habitants. Les expulsions provoquent des désastres humanitaires, écologiques et culturels qui augmentent la pauvreté à la fois dans les zones rurales et urbaines. En effet, les populations déplacées vont chercher refuge dans des villes déjà surpeuplées, ce qui crée un cercle vicieux qui ne s'arrêtera que quand le droit à la terre et le droit au logement seront reconnus par les décideurs politiques. Selon l'Institut français des relations internationales (IFRI), plus de 165 000 paysans se sont suicidés en Inde depuis 1997 à cause de cette mécanique infernale.

C'est l'ensemble de ce modèle de développement absurde que s'évertuent à dénoncer Ekta Parishad et son leader Rajagopal depuis 1992.

En 2007, inspirés par l'exemple de Gandhi, le mouvement Ekta Parishad et d'autres organisations partenaires ont mobilisé 25 000 personnes, pour la plupart paysans sans-terres parmi les plus pauvres, des adivasis et des dalits, pour une marche qui a duré 27 jours. La marche fut nommée « Janadesh – le jugement du peuple ». Son but était de dénoncer les profondes injustices des lois liées au contrôle des terres et de souligner l'urgence de réformes sur ce sujet en Inde. Les revendications des marcheurs ont été prises en compte sur le papier mais, après 3 ans, la mise en œuvre de ces réformes est loin d'être satisfaisante.

Rajagopal marche déjà depuis octobre 2011 à travers l'Inde afin de mobiliser au maximum dans l'ensemble des campagnes indiennes. En France, en Europe et un peu partout sur la planète, de nombreux évènements de solidarité avec la marche « Jan Satyagraha » auront lieu jusqu'à fin octobre.





Quelques exemples parmi d'autres :

- En France, un périple à vélo entre Nancy et Paris aura lieu du 12 au 17 octobre 2012.
- Une marche Le Croisic-Paris se déroulera du 21 septembre au 17 octobre, pour une arrivée sur le parvis du Trocadéro à Paris le 17 octobre, Journée internationale du refus de la misère.
- Des repas solidaires de la marche, « the Meal », auront lieu le 15 septembre en divers lieux de la planète : Afghanistan, Allemagne, Angleterre, Belgique, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Espagne, France, Guinée, Mali, Mauritanie, Palestine, Suisse, Togo, etc.

Les écologistes du monde entier, et plus spécifiquement Europe Ecologie Les Verts en France, ont pleinement vocation à soutenir la marche « Jan Satyagraha ». Des membres et des élus d'EELV ont d'ores et déjà participé à plusieurs actions et évènements d'Ekta Parishad et reçu officiellement Rajagopal tant au Sénat en octobre 2009 qu'au Parlement européen en juin 2010.

Motion:

EELV soutient le mouvement Ekta Parishad et la marche « Jan Satyagraha » en s'engageant financièrement (au moins symboliquement) et humainement pour la bonne réussite de ce projet afin de promouvoir :

- La défense et la promotion d'une agriculture paysanne produisant d'abord pour les marchés locaux, avec notamment le développement de circuits courts de commercialisation, la protection des semences paysannes, l'accès à la terre et à l'eau, à l'éducation pour l'ensemble des habitants de notre planète.
- La (re)mise en place de réserves alimentaires physiques et diversifiées (au niveau local et national) pour stabiliser les prix et gérer les risques en cas d'urgence et de catastrophes naturelles.
- L'interdiction de la spéculation sur les aliments, comme les contrats à termes spéculatifs.
- L'arrêt immédiat des cultures industrielles et de la promotion des agrocarburants, réalisées au détriment de la souveraineté alimentaire.
- La fin du phénomène d'accaparement des terres.
- L'arrêt du démantèlement des politiques agricoles telles que la PAC (2014-2020) sur les bases de la souveraineté alimentaire.

C'est pourquoi des élu-e-s locaux, des parlementaires nationaux, des eurodéputé-e-s et des membres de la direction d'Europe Ecologie Les Verts s'engagent dès aujourd'hui à participer à des actions de solidarité avec Ekta Parishad lors de la phase finale de la « Jan Satyagraha », tant en Inde qu'en France, afin d'exprimer leur soutien à un mouvement particulièrement en phase avec les combats fondamentaux de l'écologie politique.

EELV signe également la déclaration de solidarité avec Ekta Parishad à l'adresse suivante : http://ektaeurope.org/wp-content/uploads/2012/05/Declaration-of-Solidarity-with-Ekta-Parishad-2012.pdf

Unanimité pour.



Motion d'urgence LEVEE DES SANCTIONS CONTRE LES ENSEIGNANTS EN RESISTANCE

Exposé des motifs :

En 2008, des milliers d'enseignants du primaire, révoltés par les « réformes » qui mettaient à mal l'éthique de leurs missions sont entrés en résistance pédagogique en affirmant publiquement, et en conscience, leur refus d'obéir.

Ce faisant, ils ne voulaient pas être les complices passifs de l'instauration d'une école élitiste qui institue en système la culture du résultat, de la performance, de la compétition et de la concurrence des uns contre les autres.

Dans le même temps, ces enseignants en résistance mettaient en œuvre des alternatives pédagogiques aux dispositifs contestés (programmes, aide personnalisée, évaluations nationales) afin de poursuivre leurs missions avec responsabilité et assurer ainsi la continuité du service public d'éducation.

Ils en appelaient au dialogue avec leur hiérarchie. Or, nombre d'entre eux ont subi pressions, contrôles et sanctions financières, administratives et disciplinaires, malgré l'important mouvement de solidarité qui s'est manifesté pour les soutenir, notamment de la part des parents d'élèves.

A l'heure de la refondation annoncée de l'école, il est temps de rendre justice à ces enseignants qui ont pris des risques pour défendre l'école publique menacée dans ses fondements par les coups de boutoir du pouvoir précédent.

Motion:

Le Conseil Fédéral d'EELV demande au ministre de l'éducation nationale, dans un geste d'apaisement, de lever toutes les sanctions prononcées contre les enseignants en résistance.

Le Conseil Fédéral demande au ministre de l'éducation nationale de rétablir les enseignants sanctionnés dans leur droit, y compris ceux qui sont partis à la retraite.

Le Conseil Fédéral demande le rétablissement du dialogue et de la confiance en direction des enseignants qui ont subi des pressions et des sanctions aussi injustes que disproportionnées.

Unanimité pour



********* Motion d'urgence

REFONDER LE METIER ENSEIGNANT, UNE PRIORITE DURABLE!

Une nouvelle loi d'orientation et de programmation pour l'Ecole est prévue pour la fin de l'année 2012. Pour Europe Ecologie-Les Verts, la refondation de l'école ne doit pas se contenter de toiletter l'existant pour solder la précédente mandature. L'école a besoin que tous les acteurs qui y œuvrent coopèrent réellement : enseignants, élèves, mais aussi parents, collectivités et associations. Restaurer la confiance prendra du temps et nécessite d'abord des objectifs ambitieux et un calendrier réaliste de mise en œuvre. Pour les écologistes cette réforme doit s'inscrire dans une refonte globale du projet éducatif de notre société, dont le débat sur les rythmes n'a donné qu'un aperçu. La prochaine échéance politique est celle du texte de loi dont nous attendons la première mouture. Un point essentiel de transformation concerne le métier enseignant et notamment les parcours de recrutement et de formation.

Il faut mettre fin à la course d'obstacles que constitue la préparation simultanée d'un master et d'un concours de recrutement, suivie d'un stage en responsabilité à temps plein, où commence pour de nombreux enseignants la découverte de la réalité du métier. Ce parcours long inventé en 2008 a dissuadé de nombreux candidats, tari le vivier de recrutement et obligé à recourir à l'embauche d'enseignants contractuels ou à augmenter le nombre d'élèves par enseignant. A ce modèle consécutif que la quasi-totalité des pays développés ont délaissé, il convient de préférer un modèle de formation en alternance qui laisse place à la progressivité et aux éventuels changements d'orientation. Europe Ecologie-Les Verts propose deux principes d'organisation.

En premier lieu, il convient de laisser plus de temps à la formation réellement professionnelle en alternance aux futurs enseignants et éviter qu'elle ne soit tributaire d'une logique de préparation aux concours. C'est pourquoi nous demandons que les concours de recrutement des enseignants aient lieu en fin de licence. Ouvrant droit à une entrée dans les futurs mastères du professorat et de l'éducation, la titularisation serait effective après l'obtention d'un mastère professionnel. Nous insistons sur la dimension professionnelle : il n'est pas acceptable aujourd'hui que les futurs enseignants n'aient aucune notion du développement d'un enfant, ne connaissent ni les fondamentaux des pédagogies, n'aient jamais rencontré en formation initiale un parent d'élève, un élève en situation de handicap, un élu local, une association éducative... Deux années ne sont pas de trop pour éprouver sur le terrain des approches théoriques ou analyser des pratiques. Un stage en responsabilité en deuxième année à mi-temps permettrait de se préparer au métier.

En second lieu, il convient de reconnaître et de permettre la diversité des voies d'accès au métier enseignant. Ainsi, il devrait être possible de créer deux autres voies de concours différents pour le même métier, et ce, dans toutes les disciplines : l'un s'adressant à ceux qui sont déjà titulaires d'un mastère, l'autre à ceux qui ont déjà une expérience professionnelle et peuvent faire valoir leurs acquis de l'expérience ou leurs acquis professionnels pour candidater au troisième concours. Cela permettra non seulement d'élargir le vivier de recrutement, mais surtout de reconnaître une réalité incontournable : on ne fait pas le même métier toute la vie. C'est vrai aussi des enseignants!





Cette architecture ambitieuse n'est pas réalisable du jour au lendemain, nous le savons bien. Il faut reconstituer des équipes de formateurs qui travaillent à la fois avec les établissements scolaires et au sein de l'Université. Il faut définir un cadrage des mastères en lien avec la réforme des contenus des concours, faciliter la coopération entre les rectorats et les structures universitaires pour penser une alternance intelligente. Et les économies réalisées en une fois par Xavier Darcos avec l'invention de la masterisation (et la suppression de la formation initiale) ne pourront être rattrapées en une année : les futurs lauréats de concours ne pourraient entrer immédiatement en fonction, s'ils avaient une ou deux années de stage, alors que des enseignants continueront de prendre leur retraite ! Sauf à relancer le recours aux expédients (emplois précaires). Il nous paraît opportun de débattre d'une solution de compromis transitoire: les nouveaux lauréats auraient une formation initiale étalée sur plusieurs années (de même que ceux qui en ont été privés les années précédentes). La part de formation initiale augmenterait alors d'année en année afin d'arriver en fin de mandature à l'objectif ambitieux fixé par la loi. Nous sommes convaincus que tous les partenaires sauront adhérer à une solution globale qui ne s'apparente pas à un marché de dupes : ni relance de la précarité, ni abandon d'objectifs éducatifs ambitieux pour cause de contraintes budgétaires. Le choix du gouvernement de créer des métiers d'avenir professeur va dans le sens d'une bouffée d'oxygène pour assurer cette transition, mais nous souhaitons vivement que ces futurs enseignants bénéficient d'une réelle formation et d'un réel accompagnement qui leur permette de s'engager durablement dans le métier. Si le choix est fait par la loi de programmation – en s'appuyant sur la loi d'orientation - de refonder la formation initiale en commençant par la formation continue auprès de tous les personnels, on donne alors un signal fort en faveur de la formation tout au long de la vie auprès de ceux qui accompagneront les enfants et les jeunes dans les décennies à venir...

Unanimité pour



Motion d'urgence

LE DROIT DE VOTE DES ETRANGERS, C'EST MAINTENANT!

Exposé des motifs :

En 1981, François Mitterrand promettait d'accorder le droit de vote aux étrangers non communautaires aux élections locales.

Plus de trente ans après, François Hollande, candidat du Parti Socialiste et au second tour soutenu par l'ensemble de la gauche et des écologistes, s'est engagé dans sa 50e proposition à tenir cette promesse pour favoriser l'implication des étrangers non communautaires dans la vie publique et renforce leur intégration dans la communauté française.

Avant la présidentielle, le Sénat, passé à gauche depuis les sénatoriales de 2010, a voté la proposition de loi adoptée par l'Assemblée Nationale en 2000 inscrivant dans notre Constitution le droit de vote des étrangers aux élections municipales.

Les élections municipales sont en mars 2014, le temps est donc compté si l'on veut que les étrangers puissent enfin y participer. La contrainte de la majorité des 3/5 au Congrès ou d'un référendum pour que cette loi puisse être mise en œuvre ne peut sans cesse servir d'argument pour que cette réforme nécessaire soit sans cesse repoussée à la législature suivante. EELV ne souhaite pas que cette promesse de campagne du Président de la République ne soit encore qu'un marronnier électoral auguel il n'est pas donné suite une fois la victoire acquise.

La peur du Front National ne peut décider des choix politiques, le recul de Lionel Jospin ne doit pas être réitéré par Jean-Marc Ayrault et François Hollande et plutôt que d'affirmer l'opposition des Français à cette réforme, ce que ne corrobore pas les sondages, il serait plus démocratique de leur demander s'ils souhaitent ou pas que tous les habitants du pays puissent participer aux grands choix de la vie publique

La loi constitutionnelle doit être doit être menée à terme avant l'été 2013.

Motion:

Le Conseil Fédéral d'Europe Ecologie Les Verts réuni le 22 et le 23 septembre 2012 souhaite :

- réaffirmer son attachement à la citoyenneté de résidence.
- que le gouvernement prenne ses responsabilités en s'engageant dans la réforme constitutionnelle qui permettra d'accorder le droit de vote aux résidents étrangers non communautaires aux élections locales :
 - soit par le biais de l'obtention de la majorité des 3/5e du Congrès,
 - soit (si les conditions ne sont pas réunies pour obtenir la majorité requise) par l'organisation d'un référendum dont les modalités seront à déterminer. Ce referendum serait précédé d'un grand débat national.

Cette réforme doit être engagée avant l'été 2013 afin d'être opérationnelle pour les prochaines municipales.

Pour : beaucoup ; contre : 1 ; blancs : 10.



ANIMAUX ET SOCIETE

Exposé des motifs :

Nous vivons dans un monde paradoxal. La philosophie rationaliste puis les mécanismes économiques productivistes, qui ont conduit à « chosifier » le vivant, arrivent au bout de leur logique. Et, alors que notre société croit réaliser le vieux rêve de l'humanité, se rendre « maître et possesseur de la nature », une prise de conscience s'opère. Ainsi, en même temps que la société consumériste asservit la nature et réduit l'animal au statut d'objet ou d'aliment, nous comprenons aussi que tous les animaux sauvages ou domestiques sont des êtres sensibles, capables de ressentir des émotions et de la souffrance.

En 1978, la Déclaration universelle des droits de l'animal fut proclamée à l'UNESCO. En Europe et en France, l'opinion publique évolue et se montre de plus en plus sensible à la question de la protection animale. L'exploitation de l'animal à des fins alimentaires ou de distraction est jugée inacceptable par un nombre croissant de personnes. L'abolition de la corrida et de l'expérimentation animale sont des causes de mieux en mieux acceptées et défendues. Pourtant, l'animal peine encore à entrer dans le champ politique national. Rares sont les partis politiques qui se saisissent de ce sujet.

En septembre 2006, le Conseil National InterRégional des Verts avait adopté la motion « Conditions animales », saluée comme très progressiste par les associations et les personnes sensibles à cette cause. Malgré son exhaustivité, cette orientation fut très insuffisamment portée par Les Verts et doit aujourd'hui être réaffirmée. En effet, les associations de protection de la nature et des animaux, ainsi qu'un nombre grandissant de nos concitoyen/nes, sollicitent, auprès des militants de l'écologie politique, une prise de position claire et actualisée sur la question des animaux.

Les dispositions du Projet 2012 portent des engagements ambitieux en faveur de la protection des animaux, en particulier le changement du statut juridique de l'animal dans le Code civil. Elles sont exprimées de façon nécessairement synthétique, s'agissant d'un document-projet. Aussi demandent-elles à être précisées, tant les attentes de la population et des associations sur cette question deviennent incontournables.

Cette motion a donc pour objet de poser des bases idéologiques en vue de reconnaître et d'améliorer la place des animaux dans la société actuelle. Cette question est centrale quant aux relations que les êtres humains entretiennent avec leur environnement, et doit être au cœur des préoccupations des écologistes. Aussi, EELV, particulièrement attendu, se doit aujourd'hui de réaffirmer ses engagements en faveur du bien-être animal et des droits des animaux.

En conséquence, il est soumis au Conseil Fédéral EELV des orientations dans les politiques sectorielles suivantes :

Élevages agricoles

La production alimentaire de masse repose sur une agriculture intensive et des productions animales industrielles. Contraints par la logique économique de l'industrie agroalimentaire, trop d'éleveurs ont recours à des méthodes de production organisées autour de la recherche de rentabilité maximale, faisant trop souvent fi des conditions de vie des animaux, de la préservation





de l'environnement et de la qualité des aliments produits. Notre alimentation est ainsi devenue responsable de graves pollutions environnementales, de nombreuses maladies dites de civilisation et d'une grande souffrance animale.

La réduction significative de la production et de la consommation de produits issus d'animaux (viandes, produits laitiers, œufs) est donc nécessaire tant d'un point de vue sanitaire qu'environnemental et éthique. Le végétarisme doit être reconnu comme un régime alimentaire à part entière et équilibré. Le véganisme ne doit pas être découragé. Un mode de production fondé sur le respect de l'animal, de l'agriculteur et du consommateur doit être privilégié, par le choix de la qualité, accessible à tous, face à la quantité. Cette évolution doit s'accompagner d'une politique plus volontariste de soutien aux élevages respectueux des animaux, d'incitation à la modification des pratiques actuelles, et d'information aux consommateurs. Certaines pratiques, jugées particulièrement cruelles, devront à cet égard disparaître dans un terme raisonnable.

Améliorer les conditions de vie des animaux d'élevage agricole au-delà des normes en vigueur, de la naissance à la mise à mort, en passant par le transport, doit faire partie des objectifs prioritaires du mouvement d'écologie politique.

Pêche, aquaculture

Les problématiques environnementales liées aux activités de pêche sont multiples. La pêche, en particulier la pêche industrielle, a gravement affecté les stocks de poissons autant que la pérennité de l'activité elle-même. Les TAC (Totaux Autorisés de Captures) sont trop élevés et régulièrement dépassés. Les prises accidentelles, dites « accessoires », mais quasi inhérentes, des mammifères marins, tortues, oiseaux et autres espèces de poissons... ainsi que les dégâts sur les fonds marins, sont autant d'atteintes irréparables à la biodiversité. Ainsi, il est indispensable de réduire les prélèvements et l'importation d'animaux marins, y compris ceux issus de l'aquaculture en raison notamment des pollutions engendrées et du risque sanitaire encouru.

La pêche industrielle, comme l'aquaculture de poissons piscivores, exploitent les animaux marins comme une simple matière première, sans se soucier des souffrances qui leur sont infligées. Or, il est encore trop méconnu que les poissons sont des êtres sensibles, au même titre que les autres vertébrés. Il est donc urgent d'ouvrir la concertation avec la pêche professionnelle ainsi que celle de loisir, pour promouvoir des techniques de pêche qui permettent d'éviter des souffrances aux animaux capturés, et ceci à toutes les étapes de la pêche.

Les engagements de Johannesburg sur la mise en place d'une gestion éco-systémique des pêches doit être une priorité et la prise en compte de la souffrance animale intégrée.

Respecter nos engagements internationaux et européens, et accompagner les industries de la pêche et de l'aquaculture vers une gestion éco-systémique d'une pêche soutenable et une aquaculture responsable, en privilégiant les pratiques qui visent à réduire la souffrance des animaux, s'avère donc indispensable.

Recherche, expérimentation

L'expérimentation animale a tendance à être encore présentée comme un passage obligé dans tout programme de recherche scientifique et commerciale. L'expérimentation animale doit être strictement limitée à la recherche biomédicale lorsqu'il n'existe pas de méthodes substitutives. Le





développement et la généralisation des méthodes substitutives sont des priorités et nécessitent un soutien public.

Trop souvent encore, l'enseignement de la biologie, du secondaire au supérieur, s'accompagne d'expérimentation sur les animaux. Ces expérimentations sont souvent mal vécues par les élèves et les étudiant/es et ne sont pas réellement nécessaires au bon apprentissage de ces disciplines, d'autant plus que des alternatives efficaces existent (vidéo, dissection virtuelle, etc.).

Engager un plan pour sortir progressivement et dans un terme raisonnable de l'expérimentation animale à des fins de recherche (commerciale, scientifique, militaire) et d'enseignement est donc possible à terme. Il permettra d'épargner non seulement de la souffrance et des vies animales mais également les coûts engendrés par l'élevage de ces animaux, sans affecter la recherche en matière de santé.

Animaux de compagnie et commensaux

Que l'on apprécie leur compagnie ou non, les animaux partagent le même environnement que les êtres humains. Nous devons donc cohabiter de manière harmonieuse sur des territoires de plus en plus artificialisés, mais qui n'en restent pas moins des écosystèmes dont les équilibres peuvent être rompus. Ainsi, la régulation des populations de la faune dite « indésirable » doit être très strictement encadrée.

Les besoins des animaux doivent être pris en compte dans les politiques d'aménagement urbain mais aussi dans les politiques sociales et de gestion de l'espace public, en ville comme à la campagne. Afin de réduire le nombre d'abandons et de prévenir toute maltraitance, il faut mieux encadrer l'adoption ou l'achat d'un animal tant pour le futur propriétaire que pour le vendeur. Le rôle de l'animal dans la ville doit être reconnu et intégré dans les politiques locales.

Il n'est plus possible d'ignorer le sujet politique que représente l'animal dans la société : les animaux vivent à nos côtés et jouent un rôle important, y compris socialement, pour des millions de personnes. Il est urgent d'en tenir compte dans les politiques publiques écologistes.

Commerce et trafics

Le commerce d'animaux de compagnie pose un certain nombre de problèmes, à commencer par celui des trafics souvent associés à des conditions d'élevage inacceptables. Le commerce doit donc être mieux encadré depuis l'élevage des animaux jusqu'à leur vente. L'adoption est de loin préférable à la vente d'animaux. Dans ce sens, les associations de protection animale doivent être soutenues et l'articulation entre les refuges qu'elles gèrent et les fourrières doit être améliorée.

Les fourrures (quelles que soient leurs origines), les peaux, les plumes et toutes les parties du corps issues d'animaux autres que ceux provenant d'élevages agricoles destinés à l'alimentation doivent être totalement interdites à la production et à la commercialisation (y compris à l'importation). Ces animaux sont élevés et tués dans des conditions intolérables, ou braconnés, uniquement pour la satisfaction du désir éphémère et futile produit par la mode.

Aujourd'hui, les textes encadrant le commerce des animaux existent, mais ils ne sont que peu ou pas appliqués, faute de moyens et de volonté politique. La lutte contre les trafics et les formes de commerce abusif doivent être une priorité, que les animaux soient sauvages ou domestiques.

CONSEIL FEDERAL | 22 & 23 septembre 2012 | Paris - 27



Animal dit utilitaire

La transition écologique de l'économie, les techniques culturales douces (débardage...) peuvent conduire à développer l'utilisation de l'animal en tant que force motrice.

Cette activité doit être encadrée pour être réalisée dans le plus grand respect du bien-être des animaux, en veillant à ne pas générer de souffrance, y compris dans les règles de leur utilisation.

Culture, loisirs

La culture française est encore le théâtre de pratiques violentes envers les animaux. Dans les cirques, les arènes de corridas, les gallodromes de combats de coqs, ou les delphinariums, les animaux continuent d'être contraints, maltraités ou tués au motif de la seule distraction de quelques-uns, ou au prétexte de traditions ou de pratiques artistiques.

Cette culture de la contrainte, de la cruauté et de la violence au prétexte d'activités de loisirs, culturelles ou d'œuvres artistiques n'est plus admissible. Il en va de même pour les activités qui impliquent toute forme de souffrance, de privation de liberté et de dignité des animaux à des fins de distraction.

Chasse, faune sauvage

Aujourd'hui, la chasse est devenue principalement une activité de loisir, encore trop souvent associée à des actes de cruauté. Elle induit des situations conflictuelles entre les chasseurs et les autres utilisateurs de la nature. Il est nécessaire qu'un débat s'engage rapidement, avec les associations de chasseurs, sur l'indispensable évolution de la chasse de divertissement liée à l'élevage et les lâchers d'animaux de tir.

Les pratiques de chasse, autres que celles liées à la régulation des populations faute de prédateurs naturels ou à une réelle alimentation de subsistance, doivent être pédagogiquement découragées.

L'absence de considération pour les animaux sauvages trouve en partie son origine dans le vide juridique qui entoure leur statut. Ne relevant pas du Code rural, l'animal sauvage n'est pas juridiquement considéré comme un être sensible et les actes de cruauté à son égard ne sont donc pas punissables.

Un statut de l'animal sauvage doit donc être défini dans le Code civil et des mesures de protection doivent être intégrées au Code de l'environnement. Tous les animaux, sauvages ou domestiques, doivent bénéficier d'un statut juridique et de droits.

Motion:

Considérant :

- ✓ La Déclaration universelle des droits de l'animal, proclamée en 1978 à l'UNESCO,
- ✓ La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES);
- ✓ Les diverses conventions établies par le Conseil de l'Europe depuis 1988 ;
- ✓ L'ensemble de la réglementation européenne sur la protection des animaux, notamment la stratégie de l'Union européenne pour la protection et le bien-être des animaux au cours de la période 2012-2015 ;

CONSEIL FEDERAL | 22 & 23 septembre 2012 | Paris - 28



- ✓ Le code civil;
- ✓ Le code rural et de la pêche maritime ;
- ✓ Le code de l'environnement ;
- ✓ Les diverses propositions de loi déposées depuis plusieurs années au Parlement visant à l'amélioration des conditions de vie des animaux ;
- ✓ La décision du Conseil National Interrégional (CNIR) des Verts adoptée en septembre
 2006, intitulée « Conditions animales » ;
- ✓ Les dispositions du Projet 2012, notamment les chapitres « Protéger et restaurer la nature, respecter l'animal » p.10, « Un pacte pour une agriculture écologique, paysanne et productrice » p.15, « Contre la faim et la malbouffe, manger tou-te-s et manger mieux » p.17 et « La mer et le littoral, objets d'un soin constant » p46;
- ✓ L'exposé des motifs de la présente motion.

Le Conseil Fédéral d'EELV des 22 et 23 septembre 2012 adopte les points suivants, en complément du Projet 2012 :

Élevages agricoles, de pêche et d'aquaculture :

- La mise en place d'un plan d'incitation pour une transition écologique et sociale ;
- Le soutien actif aux professionnels engagés dans des pratiques d'élevage, d'aquaculture ou de pêche respectueuses des animaux, et une meilleure valorisation des produits issus de ces élevages ;
- L'amélioration de l'éducation à l'alimentation de nos concitoyen/nes et la promotion d'une alimentation à majorité végétale ;
- La révision du décret et de l'arrêté du 30 septembre 2011 qui favorise radicalement l'emploi de produits animaux en restauration scolaire et que de nouvelles directives soient prises pour généraliser l'offre d'alternative végétarienne ;
- Une information claire aux consommateurs sur les conditions d'élevage, d'abattage et sur les techniques de pêche des animaux, et du renforcement des critères relatifs aux conditions de vie des animaux pour les normes existantes (AB, AOC, etc.) et ce pour les productions nationales et les produits importés.
- L'interdiction rapide réelle de certaines pratiques comme les mutilations comme la castration à vif, la coupe des dents, etc. ;
- L'évaluation objective par un comité d'éthique indépendant de la souffrance lors des pratiques de gavage pour la production de foie gras et une évolution planifiée économiquement des pratiques de production et de consommation assurant l'absence de souffrance animale ;
- La réduction des durées de transports à 8 heures, voire moins, à obtenir au niveau européen ;
- L'amélioration globale des conditions d'abattage des animaux, limitant toutes les souffrances animales : mise en place d'abattoirs « de proximité », et d'abattoirs mobiles, modification des couloirs d'amenée et du poste d'abattage, en concertation avec les autorités religieuses pour un abattage avec étourdissement ;



- L'interdiction des exportations d'animaux vivants en vue de l'abattage ;
- La promotion des techniques de pêche permettant de réduire les souffrances des animaux (pêche à la ligne, à la traîne ou à la canne longue, avec des appâts artificiels), qui sont aussi les techniques qui ont le plus faible impact environnemental :
- Une évolution de la formation des professionnels des productions animales et de la pêche en intégrant dans les programmes une part plus importante sur l'amélioration des conditions de vie des animaux ;
- L'interdiction de la recherche à des fins de production d'animaux transgéniques et de leur commercialisation, ainsi que l'interdiction du brevetage d'animaux ;
- L'encadrement strict des conditions de travail des animaux utilisés en tant que force motrice en veillant à leur bien-être et les utilisant dans le plus grand respect, dans un objectif de transition écologique.

Recherche et expérimentation :

- Le développement d'une recherche publique consacrée à l'élaboration et à la diffusion de méthodes substitutives à l'expérimentation animale ;
- Dans le cadre de l'application de la nouvelle réglementation applicable au 1^{er} janvier 2013 :
 - Limiter strictement les autorisations aux projets de recherche biomédicale préventive ou curative,
 - Ne pas autoriser les projets dès lors qu'il existe des méthodes substitutives à l'expérimentation,
 - Ne pas autoriser les projets à des fins militaires ou purement commerciales,
 - Donner les moyens au Ministère de la recherche et enseignement supérieur, d'évaluer correctement les projets avant de les autoriser et rendre transparente toute la procédure d'autorisation ;
- La constitution, dans le cadre de la procédure d'autorisation des projets, de comités d'éthique indépendants des organismes demandeurs, comportant notamment des citoyen/nes, des associations et des pouvoirs publics, dont la mission sera d'étudier et de suivre les projets de recherche d'intérêt public prévoyant d'avoir recours à l'expérimentation animale;
- Une exception pour objection de conscience pour les élèves et les étudiant/es qui refusent une utilisation des animaux contraire au bien-être de ces derniers (dissection, expérimentation, etc.), sans que cela ne nuise à la poursuite de leurs études, et pour les chercheurs sans que cela ne nuise à leur carrière ;
- La réduction drastique du nombre des autorisations de projets d'expérimentation à visée d'enseignement au profit d'alternatives, notamment au secondaire et lors des premières années d'enseignement supérieur.



Animaux de compagnie et commensaux, et de commerce :

- La lutte contre toutes les formes de trafic et un meilleur encadrement des élevages et de la vente d'animaux de compagnie (par différents moyens : formation, traçabilité, suivi sanitaire, etc.) ;
- Une formation des futurs propriétaires sur tous les besoins des animaux, sur la responsabilité que représente la possession d'un animal et sur l'éthique à laquelle se doit tout propriétaire d'animal ;
- La reconnaissance de la médiation animale et la facilitation de sa mise en œuvre, comme relation d'aide auprès des personnes à des fins thérapeutiques ;
- L'accompagnement des personnes fragilisées et accompagnées d'animaux (personnes âgées, en situation de handicap, sans domicile, etc.) pour lesquelles les structures d'accueil et d'hébergement ou l'accompagnement vers le logement ne sont pas suffisamment adaptées au maintien de leur animal de compagnie ;
- La promotion de l'adoption au lieu de l'achat d'animaux ;
- Une meilleure articulation entre les missions des fourrières et des refuges, dont le rôle de service public doit être reconnu ;
- Un meilleur encadrement du métier de maître-chien avec notamment formation obligatoire, autant dans le privé que dans la police et l'armée ;
- L'évaluation, avec les acteurs concernés, des procédés d'éducation des animaux utilisés pour aider les personnes en situation de handicap, afin de veiller à ce que ces procédés soient compatibles avec les impératifs biologiques des espèces utilisées, et ne pas négliger le développement de systèmes alternatifs ou complémentaires à l'utilisation d'animaux, de services d'aide à domicile pour les personnes en situation de handicap;
- La stérilisation et/ou le déplacement des populations de faune « indésirable », domestique retournée à la vie sauvage ou commensale, dans les cas où une régulation s'avère réellement nécessaire;
- La limitation, la régulation et le contrôle du commerce d'animaux exotiques, sous forme de nouveaux animaux de compagnie, d'animaux destinés à l'expérimentation ou d'objets issus d'animaux, avec à terme leur interdiction ;
- L'augmentation des moyens consacrés aux autorités compétentes afin que la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) et autres traités internationaux soient plus strictement respectés;
- L'encadrement strict des activités liées aux paris sur les animaux ;
- L'intégration de critères liés aux conditions de vie des animaux dans les échanges commerciaux avec d'autre pays, et leur contrôle ;
- L'interdiction, à la production comme à la commercialisation, des fourrures, des peaux, des plumes et de toutes les parties du corps issues d'animaux autres que ceux provenant d'élevages agricoles ; ce qui implique, en amont, l'interdiction des élevages des animaux concernés, notamment pour leur fourrure ;





• La mise en place de mesures pour une meilleure intégration de l'animal en ville (faune aviaire dont les pigeons, chats libres ...), en concertation avec tous les acteurs concernés et en lien avec les associations ayant une connaissance du sujet.

Culture et loisirs :

- · L'interdiction sans conditions de tout acte induisant la souffrance ou le mal-être d'animaux au prétexte d'activités de loisirs, culturelles, traditionnelles (combats de coqs, corrida ...) ou d'œuvres artistiques ;
- L'interdiction de la détention et de l'utilisation d'animaux à fins de distraction, pour l'ensemble des activités qui privent les animaux sauvages ou domestiques de liberté et de dignité et génère de la souffrance ; et la mise en place de plans de replacement des animaux détenus avec la collaboration des associations et des refuges spécialisés.

Chasse, faune sauvage

- Des mesures législatives attribuant un statut aux animaux sauvages dans le Code civil et des mesures de protection dans le Code l'environnement ;
- La révision de la réglementation concernant les zoos :
- Le Conseil Fédéral souhaite qu'un travail approfondi de concertation soit réalisé pour établir, dans les meilleurs délais, une liste de mesures concrètes concernant la chasse, qui traduiront les orientations exposées dans l'exposé des motifs de la présente motion et le Projet 2012. Cette liste sera soumise à un prochain Conseil Fédéral pour information, débat et vote.

EELV s'engage, dans la mesure des responsabilités politiques et institutionnelles de ses membres:

- A ce que les moyens nécessaires à l'application des réglementations et législations nationales et communautaires soient effectivement allouées aux autorités compétentes, afin notamment de renforcer les contrôles de polices administratives et judiciaires dans le domaine de la protection et du bien-être des animaux ;
- Au plan national, à ce que soit porté à l'agenda parlementaire une loi sur les droits et la protection des animaux, conformément au Projet 2012 ;
- · Au plan international, à impulser et soutenir les réglementations visant la protection et le bien-être des animaux, et leur harmonisation ;
- Afin de mettre en œuvre cette politique volontariste, EELV demande la création d'une instance gouvernementale chargée de la condition animale, indépendante des lobbies.

Contre: 7; blanc: 16; pour: 46.

Motion adoptée.



PAIX ET DESARMEMENT

Exposé des motifs :

Les États dotés d'armes nucléaires doivent s'engager dans un véritable processus de désarmement nucléaire général et complet sous un contrôle international strict et efficace. L'article VI du Traité de Non - Prolifération (TNP) leur impose cette obligation, laquelle a été confirmée par l'avis de la Cour Internationale de Justice en 1996. Nous rappelons que les 3/4 des États membres de l'ONU ont voté favorablement sur le principe d'une Convention d'élimination lors de l'Assemblée générale en décembre 2010.

Après la première session préparatoire pour la prochaine Conférence d'Examen du TNP qui s'est tenue à l'ONU à Vienne au début du mois de mai 2012, les ONG qui ont participé activement aux débats ont été très critiques sur la volonté réelle de désarmement des États détenant des arsenaux nucléaires. En particulier, la France a continué de répéter que le seul objectif du TNP est la non-prolifération et que le sujet du désarmement n'est pas le problème actuel.

EELV a déjà exprimé son opposition à cette attitude de blocage que le nouveau président François Hollande semble décidé à faire perdurer. Nous rappelons qu'aucun débat citoyen sur la politique de la dissuasion nucléaire n'a jamais eu lieu en France.

En s'engageant concrètement dans la voie du désarmement, la France prendrait un rôle majeur dans un processus international. Elle aurait le soutien des pays européens favorables à une Convention d'Élimination, auxquels pourraient se joindre le Royaume-Uni, l'autre puissance nucléaire européenne, et les pays qui demandent le retrait des armes nucléaires américaines des bases de l'OTAN. Cette politique renforcerait son rayonnement et son prestige sur la scène internationale.

La mobilisation pour le désarmement nucléaire (en France), est plurielle, avec pour exemples tout récemment :

- La grève de la faim de 42 jours (du 15 mai au 25 juin) de Jean Marie Matagne (Président d'ACDN, sur : http://www.acdn.net/), Luc Dazy (25 jours), et actuellement suivie par des Jeûneurs tournants pour un Référendum et l'Abolition Historique des Armes Nucléaires (Collectif RAHAN);
- Le Jeûne International pour l'Abolition des armes nucléaires qui a eu lieu à Paris, du 6 au 9 août 2012 (dates de commémoration des bombardements nucléaires sur Hiroshima et Nagasaki). Plusieurs associations, impliquées dans la campagne internationale ICAN (International Campaign to Abolish Nuclear Weapons), Réseau Sortir du Nucléaire avaient préparé cet événement dont la Mairie du 2ème arrondissement de Paris (qui a été également un partenaire important pour son soutien). Il est à noter que La Maison de Vigilance organise depuis 28 ans de tels jeûnes, initiés par Théodore Monod et Solange Fernex. En 2012, la mobilisation de nouveaux acteurs a donné une dimension internationale à cette action de protestation et d'interpellation.





Voir sur le site :

http://armesnucleairesstop.org/

http://www.vigilancehiroshimanagasaki.com/

communiqué de presse EELV sur :

http://eelv.fr/2012/08/09/communique-de-presse-du-9-aout-2012-eelv-soutient-le-jeunemilitant-pour-labolition-des-armes-nucleaires/

EELV peut reprendre l'appel de Stéphane Hessel et d'Albert Jacquard dans leur récent pamphlet : "Exigez le désarmement nucléaire total!" (voir sur : http://www.obsarm.org/spip.php?article174)

Motion:

Le Conseil Fédéral EELV réuni les 22-23 septembre 2012, appelle :

- 1/. Le Président François Hollande à ne pas s'opposer, ni mettre de veto de la France au retrait des armes nucléaires américaines en Europe ;
- 2/. Au soutien d'une campagne (entre autre d'un forum à Paris fin 2012), afin que la France ne puisse plus s'opposer au projet de la Convention pour l'Elimination des armes nucléaires (actuellement co - signée par 104 Etats dont la Chine, l'Inde, le Pakistan...) ;
- 3/. Réaffirme sa volonté d'exiger un Référendum pour l'abolition des armes nucléaires (voir la motion votée lors du CF EELV de juin 2012) ;
- 4/. A la participation d'une délégation EELV la plus large lors du prochain FSM (Forum Social Mondial) à Tunis des 24-27 mars 2013, en prenant en compte les questions de paix et désarmement au plan méditerranéen et international ;
- 5/. A la préparation la plus large au prochain Libre Blanc de la Défense prévu fin 2012, tout en rappelant la position d'EELV sur le désarmement nucléaire (*)

Contre: 0 blanc 4 pour: beaucoup

(*) voir l'intervention de Cécile Duflot lors du précédent Livre Blanc Défense et Sécurité nationale

http://www.lesverts.fr/IMG/pdf/Les_Verts_-_livre_blanc_defense.pdf http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/084000341/0000.pdf